

Règlement de L'AUBITRAIL

1) Organisation :

L'AUBITRAIL est organisé par l'Association « AUBIGNY EN FETE ».

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits à la course de l'évènement.

2) Droits d'engagement modalités d'inscription :

12km : Via le site internet ledossard.com avec paiement et sur place (sous réserve de dossards disponibles)

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement :

Pour L'AUBITRAIL 12 KM inscription 10 €

Pour L'AUBITRAIL 8 Km inscription 7 €

3) Présentation des courses (les distances et dénivelés sont mentionnés à titre indicatif)

L'AUBITRAIL (12KM 300D+) comprenant 1 ravitaillements sur le parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée. Ouvert à partir de 16ans.

L'AUBITRAIL (8 Km 167D+) comprenant 1 ravitaillements sur le parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée. Ouvert à partir de 16ans.

Parcours empruntant des sentiers (sous-bois, sentiers monotraces, petite route) avec un départ et une arrivée Rue du moulin.

Départ : Dimanche 17 mai à 10 h 30 pour le 12 Km.

Dimanche 17 mai à 11 H 00 pour le 8 Km

Les sentiers sont principalement privés : il sera interdit de venir sur les traces de l'évènement en dehors de celui-ci (sous peine de poursuite).

Signalisation : Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, rubalise et fanions. Des bénévoles et signaleurs seront présents sur différents points du parcours afin de prévenir toute difficulté. Des bénévoles fermeront les parcours.

Retrait des dossards : salle des anciens

4) Participation

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA. Les parcours sont chronométrés par Ultratiming, les résultats figureront sur le site internet. Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit : · d'une photocopie d'une licence Athlé ou d'un PPS délivrés par la FFA,

en cours de validité à la date de la manifestation. · D'une photocopie d'une licence délivrée par les fédérations multisports en cours de validité à la date de la manifestation.

5) Conditions particulières

Les coureurs s'engagent à adopter une attitude de respect à l'égard des personnes, des matériels et des lieux. Chaque coureur s'engage à adopter une conduite solidaire et à apporter son aide à toute personne en difficulté.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité ou pour des questions d'autorisation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours.

6) Annulation d'inscription/Changement de course

Toute inscription versée est acquise à l'organisateur. Seules les personnes dans l'incapacité de courir en raison d'un problème de santé seront remboursées sur demande écrite (remboursement dans un délai de deux mois après la date de l'épreuve – déduction de 2 € de frais de dossier). Toute demande d'annulation doit être accompagnée d'un certificat médical attestant de cette incapacité.

7) Récompenses

Récompenses AUBITRAIL : 3 premier Femmes et Hommes ainsi que le premier de chaque catégorie. Le cumul des récompenses n'est pas possible.

8) Gestion des abandons

En cas d'abandon, le coureur devra prévenir l'organisateur et remettra obligatoirement son dossard avec sa puce de chronométrage à un des bénévoles de l'organisation.

9) Assurance

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

Individuelle accident : Les participants qui ne sont pas titulaires d'une licence FFA, doivent disposer d'une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus durant la manifestation.

10) Sécurité

L'organisateur met en place les moyens de sécurité conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Des postes de secours sont implantés en plusieurs points du parcours. Le coureur suiveur est équipé d'une trousse de secours. Un PC Sécurité-course coordonnant les différents moyens de secours est situé sur le site de départ/arrivée de la course.

Référent sécurité : GORGE SAMUEL

11) Charte de l'AUBITRAIL

L'organisation accorde une importance particulière et met en avant les valeurs de respect de l'environnement, de solidarité entre coureurs, d'esprit convivial et festif. Les participants s'engagent à respecter les différents points de cette charte.

Environnement : Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours (notamment emballages de barres et produits énergétiques) et à respecter le milieu naturel de manière générale. Tout coureur ayant jeté des déchets sur le parcours sera sanctionné (pénalité de temps ou déclassement)

L'organisateur s'engage à retirer le marquage des parcours (rubalise et peinture temporaire) à l'issue de la course. En aucun cas la flore et plus particulièrement les arbres ne seront marqués.

Balisage : Les participants s'engagent à laisser en place les éléments de balisage qui permettent l'orientation des coureurs.

Solidarité entre les coureurs : Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres coureurs rencontrant des difficultés.

Respect des bénévoles : Les coureurs et leurs accompagnants s'engagent à respecter les bénévoles qui concourent à l'organisation

12) Droit d'Image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de L'AUBITRAIL ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux trails sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation.

